Règlement particulier de la compétition

Ce règlement complète le Règlement Général des Compétitions (RGC) de la Fédération Française de Badminton (FFBaD).

I. ARTICLE 1 : GENERALITES

1.1 Le tournoi est autorisé sous le numéro **2602852** et sous le nom «**Les Fous du Bad 5»**. Il se déroule les **16 et 17 Janvier 2027** au **Gymnase Pompidou 8, rue de Combs la ville à Quincy sous Sénart** sur 6 terrains.

1.2 Le tournoi se déroule selon les règles de la FFBaD, les dispositions particulières de la LIFB et le règlement ci-après.

1.3 Tout participant doit être en règle avec la FFBaD et doit être en possession de sa licence compétition.

1.4 Le Juge-Arbitre de la compétition est **NOGRE Ronan**. Ses décisions sont sans appel. Le Juge-Arbitre est en droit de disqualifier partiellement ou totalement tout joueur qui ne respecterait pas les règlements cités à l'article 1.2.

1.5 La GEO de la compétition est Corbellini Stéphanie.

II. ARTICLE 2 : SERIES ET TABLEAUX

2.1 Le tournoi «**Les Fous du Bad»** est un tournoi nationnal qui s'adresse à tous les joueurs des catégories minime, cadet, junior, senior et vétéran licenciés à la FFBAD et classés R6, D7, D8, D9, P10, P11, P12 et NC.

2.2 Les séries seront réparties par « Top ». Les joueurs seront affectés par le comité d'organisation au tableau adéquat en fonction de leur CPPH à la date du **02 Janvier 2026** de manière à équilibrer le nombre de joueurs par tableau tout en assurant un écart de niveau raisonnable entre les cotes les plus hautes et les plus basses au sein d'un tableau.
Les tableaux ouverts sont **double hommes**, **double dames** et **double mixtes**.

2.3 Le **samedi 16 Janvier 2027** se joueront les tableaux de **double homme** et **double dame** jusqu'aux finales incluses. Le **dimanche 17 Janvier 2027** se joueront les tableaux de **double mixte**. Les joueurs pourront s'inscrire sur **2 tableaux**.

2.4 Tous les tableaux se joueront avec un mode de qualification composé d'une phase de poules suivie d'une phase en élimination directe et ne seront ouverts qu'avec un minimum de 4 équipes. Mode de compétition : **poules de 4 avec 2 sortants**, puis phase éliminatoire.

2.5 En cas d'affluence importante, le comité d'organisation se réserve le droit de limiter les inscriptions dans un (ou plusieurs) tableau(x) ou d'en modifier le mode d'élimination.

2.6 En cas de faible affluence, le comité d'organisation se réserve le droit de fusionner des tableaux.

III. ARTICLE 3 : INSCRIPTIONS

3.1 La date d'ouverture des inscriptions est fixé au 16 octobre 2026. Le tournoi pourra accueillir jusqu'à 356 personnes maximum.

3.2 La date limite d'inscription est fixée au **16 Décembre 2026**. Les classements seront arrêtés à cette date pour la composition des tableaux.

3.3 La date du tirage au sort est fixée le **02 Janvier 2027**. Le CPPH sera pris en compte à cette date pour le calcul des points et la désignation des têtes de séries et de poules.

3.4 Inscriptions et paiements obligatoires sur **Badnet** ou **eBad**. Ceci a pour but de faciliter la gestion des inscriptions, des règlements et des remboursements. Une inscription étant validée lorsque le joueur ou joueuse est en règle avec ses droits d'inscription.

3.5 La prise en compte des inscriptions se fait en mode Standard (c'est-à-dire dans l'ordre d'arrivée des règlements badnet ou eBad).

3.6 Les frais d'inscription s'élèvent à **14€** pour 1 tableau, **20€** pour 2 tableaux.

3.7 Aucune dérogation horaire n'est acceptée. Les joueurs doivent être disponibles le samedi de **7h30** à **23h00** et/ou le dimanche de **7h30** à **19h00**.

3.8 Les conséquences des erreurs susceptibles d'apparaître dans la composition des tableaux d'une erreur lors de l'inscription sur les outils numériques sont supportées par le joueur ou son club en cause.

3.9 Chaque participant mineur doit être placé, en permanence, sous la responsabilité d'un adulte, connu du juge-arbitre et dont les coordonnées seront déposées à la table de marque à son arrivée.

IV. ARTICLE 4 : FORFAITS

4.1 Tout joueur s'inscrivant au tournoi «**Les Fous du Bad»** doit connaître le règlement fédéral relatif aux forfaits. Il doit prévenir et justifier son forfait auprès de l'organisateur, du JA et de la LIFB en se connectant à votre espace MyFFBad (https://myffbad.fr/)

4.2 Tout joueur suspendu qui participe à une compétition est passible d'une aggravation de sa sanction.

4.3 Un joueur inscrit sur 2 tournois le même week-end est passible de sanction si ce dernier a bien reçu des confirmations de la prise en compte de son ou ses inscription(s) au plus tard le **16 décembre 2026** et n'a pas fait de démarche pour se désinscrire sur au moins l'un d'eux avant les tirages au sort.

4.4 Tout joueur devenant indisponible aux dates du tournoi doit en faire part par écrit (mail) à l'organisateur dans les plus brefs délais.

- Si l'annonce est faite avant le tirage au sort, le joueur est remboursé des frais d'inscription;
- Si l'annonce est postérieure à la date du tirage au sort, le joueur doit envoyer (dans les 5 jours suivant la compétition) un justificatif à la LIFB accompagné du formulaire fédéral rempli. **Une copie du justificatif doit également être envoyée ou présentée à l'organisateur** pour que celui-ci procède au remboursement des frais d'inscription. Aucun remboursement ne peut être

effectué sans justificatif.

4.5 Lorsque l'un des joueurs d'une paire de doubles est défaillant, son partenaire doit notifier par écrit à l'organisateur s'il souhaite maintenir sa participation ou se retirer. En cas de maintien, le joueur peut proposer un remplaçant. Sinon, l'organisateur essaie dans la mesure du possible de trouver un joueur pour compléter la paire.

V. ARTICLE5 : DEROULEMENT

5.1 Les convocations sont envoyées par courriel à l'adresse de contact renseignée sur Badnet.. En cas d'envois successifs, il faudra tenir compte de la dernière convocation envoyée.

5.2 Tout joueur doit venir pointer à la table de pointage dès son arrivée dans le gymnase et ce, chaque jour de la compétition où il est convoqué. En cas de retard, le joueur doit contacter les organisateurs sous peine d'être déclaré forfait sur l'ensemble de la compétiton. En cas de retard prévenu, le match peut se jouer sur la rotation.

5.3 Tout joueur souhaitant s'absenter du gymnase en cours de compétition doit en demander l'autorisation au juge-arbitre, sous peine d'être déclaré forfait à l'appel de son match.

5.4 Une tenue de badminton, conforme à la circulaire fédérale en vigueur, est exigée sur les terrains. Toute demande de dérogation doit se faire auprès de la juge-arbitre muni d'un justificatif écrit.

5.5 Les volants sont à la charge des joueurs. En cas de désaccord entre joueurs, les volants officiels du tournoi sont les **RSL3 - PRO**.

5.6 Les matches peuvent être lancés au plus tôt une heure avant l'heure programmée. L'échéancier est affiché uniquement à titre indicatif.

5.7 Tous les matchs se jouent en auto-arbitrage. Un joueur peut à tout moment faire appel au juge-arbitre qui si possible désigne un arbitre ou faisant office.

5.8 Le temps de repos entre deux matchs est de **20 minutes**, entre le dernier volant du match précédent et le premier du suivant. Les joueurs disposent de **5 minutes** entre l'appel et le début de leur match, test des volants compris.

5.9 Seuls ont accès au plateau de jeu les joueurs appelés à disputer leur match, les coaches, les officiels techniques et les membres du comité d'organisation.

5.10 Le comité d'organisation décline toute responsabilité en cas de vol, perte ou accident.

5.11 La participation au tournoi « **Les Fous du Bad 5 »** requiert la lecture et l'acceptation de ce règlement, lequel est consultable sur le tableau d'affichage du gymnase.

5.12 L'utilisation de substance et de tout moyen destiné à augmenter artificiellement le rendement en vue ou à l'occasion de la compétition, et qui peut porter préjudice à l'éthique et à l'intégrité physique de l'athlète, est prohibée. La liste des produits dopants est rendue officielle par le Ministère chargé des sports (extraits de l'article 10 du règlement Médical du Guide de Badminton).